Interface®

ReEntry®

Service de reprise des dalles de moquette usagées

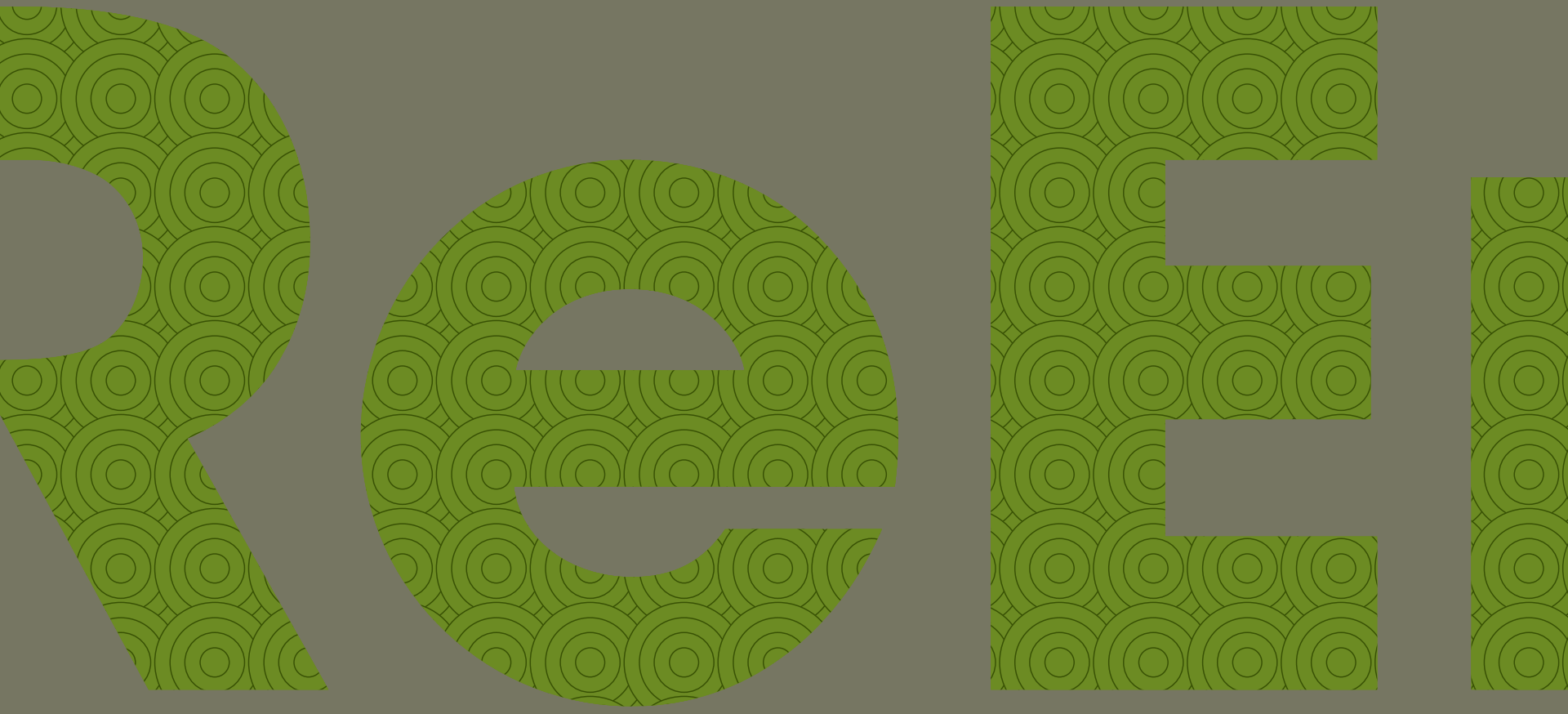

Le cycle de vie considéré dans son intégralité

En 1994, Interface s'est lancé dans l'aventure « Mission Zéro », avec pour objectif l'élimination totale de son impact environnemental d'ici 2020. Il s'agissait d'emblée de dépasser les normes établies par les entreprises, et de repousser les limites de ce qui était considéré comme possible. Notre approche du développement durable couvre le cycle de vie de nos dalles de moquette dans son intégralité, c'est-à-dire qu'elle comprend également la fin de vie.

Le véritable recyclage devient une réalité

Notre but ultime concernant l'ensemble des dalles de moquette est un système de production en « boucle fermée », allant de la fabrication de dalles de moquettes à partir de matériaux entièrement recyclés, à la transformation des dalles de moquette usagées en matières premières en vue de la fabrication de nouveaux produits. Grâce à nos efforts d'innovation, de technologie et de partenariat en lien avec le développement durable, nous avons réalisé des progrès considérables en Europe.

Un tel gaspillage...

Les moquettes mises au rebut représentent chaque jour des tonnes de matières premières perdues, la plupart finissant en décharges. Chaque année, en Europe, environ 30 millions de mètres carrés de dalles textiles sont envoyés à la décharge ou incinérés. Ces pratiques ne peuvent pas durer, car elles coûtent autant à l'environnement qu'à notre porte-monnaie.

ReEntry® est un programme de reprise des moquettes usagées mis au point par Interface, qui offre aux clients les options les plus écologiques en matière de fin de vie des produits. L'objectif de ce programme est de récupérer et de recycler autant de dalles textiles que possible, afin de garantir qu'aucune d'elles ne finira en décharge.

Depuis son lancement, Notre programme ReEntry® a permis d'éviter la mise en décharge de plus de 11 000 tonnes de moquette usagée au niveau mondial.

Une hiérarchie d’options

Il existe plusieurs façons de traiter les moquettes usagées, certaines étant plus ingénieuses que d’autres.

Le programme ReEntry® d’Interface offre, en Europe, les options suivantes :

- **Réutilisation (Re-Use) –** nous prolongeons la durée de vie utile de la moquette en la rénovant et en la réutilisant dans sa forme actuelle, via un partenariat avec des entreprises socialement responsables.
- **Recyclage ReEntry® 2.0 –** nous réalisons un recyclage au moyen d’un processus qui sépare les principaux composants de la dalle textile et les transforme en matières premières destinées à la fabrication de nouveaux produits.
- **Récupération d’énergie –** si la moquette est impropre au recyclage, nous l’envoyons vers un site d’incinération qui transforme les déchets en énergie, ou vers un site de fours à ciment qui l’utilisera comme combustible.

La hiérarchie de la gestion des déchets

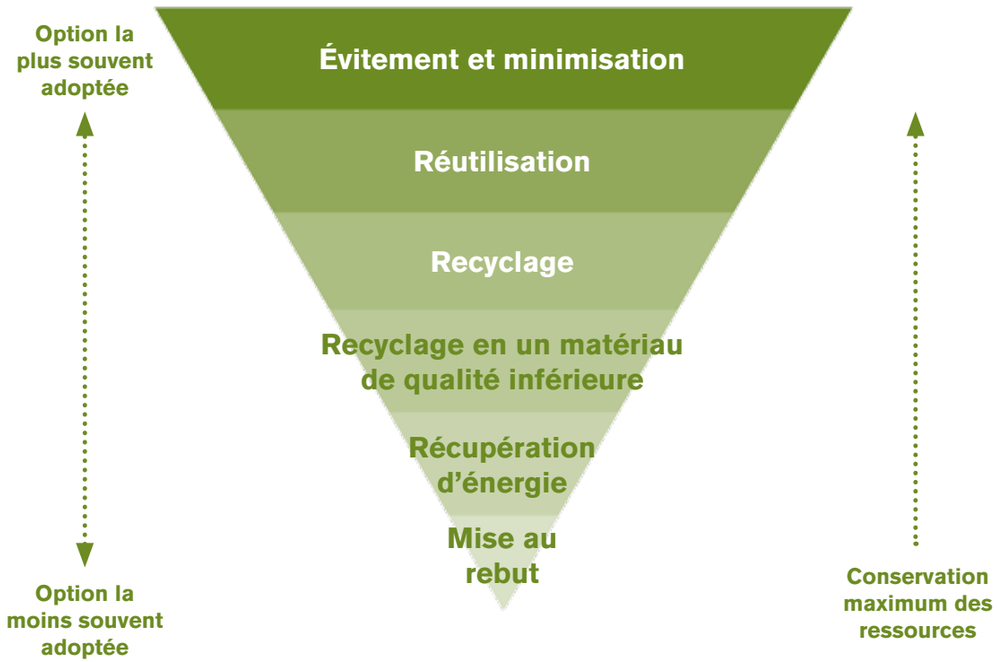

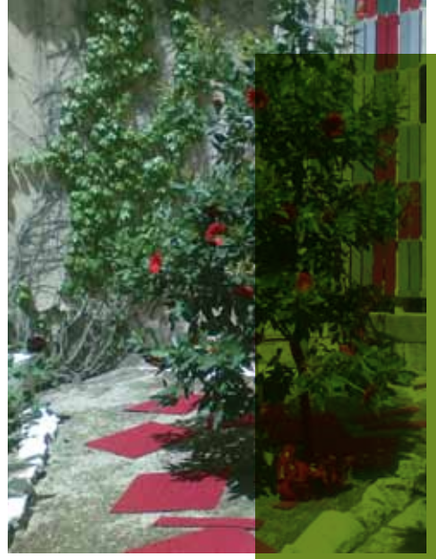

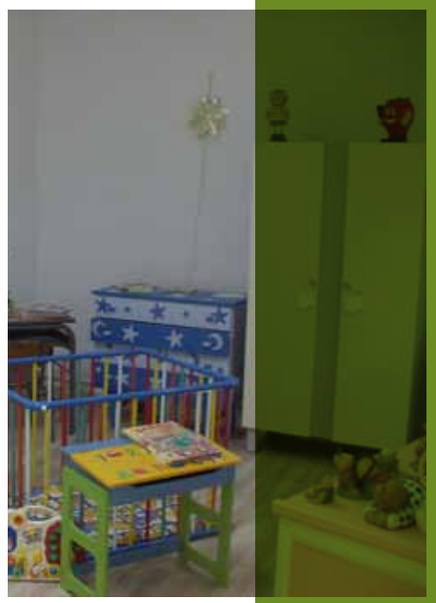

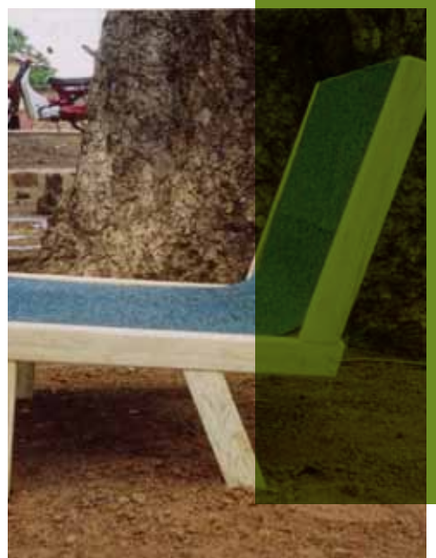

Réutilisation (Re-Use) – prolongation de la durée de vie utile

De nombreuses dalles de moquette sont remplacées avant de présenter la moindre usure technique, alors qu'elles pourraient encore servir. Selon leur état, la plupart de ces dalles peuvent être réutilisées sur d'autres sites et être destinées à un autre usage, et bénéficier d'une durée de vie utile prolongée. Pour réutiliser les dalles ReEntry®, nous collaborons avec des entreprises socialement responsables et des sociétés de recyclage disséminées dans toute l'Europe.

Parallèlement aux avantages de cette option pour l'environnement, un grand nombre de nos partenaires pour la Réutilisation apportent des avantages sociaux aux communautés locales. Ils embauchent des personnes issues des milieux défavorisés, offrent des opportunités de formation à ceux qui en ont besoin, et mettent des dalles de moquette à la disposition des organisations caritatives. Notre programme de Réutilisation a également mené à la découverte d'usages des dalles de moquette à la fois totalement inédits et extrêmement imaginatifs, notamment pour l'isolation sonore et thermique, la couverture des abris de jardin, et les créations d'art.

Service de reutilisation en France

2012 marque un nouvel élan pour ce programme qui s'intensifie et se développe sur toute la France :

Fort de ces 5 années de partenariat avec les Ressourceries® : AIR, ALCG et TRI*, Interface franchit une nouvelle étape et offre aujourd'hui un service de reprise des produits en fin de vie pour réutilisation sur l'ensemble du territoire national. Nous passons de 3 à 30 associations dans un premier temps, l'ensemble du Réseau comptant à ce jour, plus de 80 Ressourceries® sur toute la France.

Qu'est ce qu'une ressourcerie® ?
La Ressourcerie® gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de prévention et de gestion des déchets du territoire. C'est un acteur local.

Au quotidien, elle donne la priorité à la Réduction, à la Réutilisation puis au Recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

La Ressourcerie® met en œuvre différents modes de collecte des déchets (encombrants, DIB…) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi / réutilisation puis recyclage.

Issue de l'économie solidaire et acteur du développement local, elle tisse de nombreux partenariats, crée des emplois durables, favorise l'insertion des personnes en difficulté d'emplois, privilégiele service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés.

Ainsi, la Ressourcerie® est à la fois un acteur de la gestion des déchets, un acteur de la prévention des déchets et elle développe ses activités dans le respect de la Charte des Ressourceries.

S'adossant à la déchèterie, lieu d'apport volontaire et lieu de conditionnement des matières à recycler ou à traiter, la Ressourcerie® met en place :

▪ La collecte séparative des déchets d'origine « encombrants ménagers » ou « Déchets Industriels Banals » en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi. Cette collecte s'effectue par le biais des déchèteries et de collectes complémentaires.

▪ La valorisation : le tri, le contrôle, le nettoyage et éventuellement la réparation de ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur; le démontage des objets non réutilisables afin de les traiter ou recycler dans les filières adéquates.

▪ La revente des objets constitue l'aboutissement de la filière réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres pour assurer la pérennité de la structure. La Ressourcerie® réalise aussi de la redistribution sociale d'objet de réemploi.

▪ L'éducation à l'environnement, auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente des produits réemployables, des jeunes générations mais aussi auprès de tous les habitants concernés, en tant que citoyens et consommateurs, par les problèmes d'environnement et de gestion des déchets.

La Ressourcerie® étant un acteur de la prévention et de la gestion des déchets, c'est donc tout naturellement que des partenariats sont établis avec des entreprises privées ayant la volonté de mettre en œuvre des filières respectueuses de l'environnement.

Interface propose ainsi une alternative locale à la fin de vie de ses produits, représentant la meilleure option économique et environnementale. Le client doit simplement s'assurer de la bonne qualité des produits renvoyés aux Ressourceries® afin que celles-ci puissent les revendre.

La réutilisation des dalles textiles se fait donc dans des conditions optimales pour toutes les parties prenantes : clients, fournisseurs et associations.

Conditions
Les conditions de reprise sont étudiées au cas par cas. Mais de manière générale, les dalles textiles doivent être de bonne qualité, entières, et mises à disposition sur palette filmée de 150m² environ.

Processus
La détection du projet se fait par le chargé d'affaire en amont.

Les produits mis à disposition pour les associations doivent être de bonne qualité : un contrat de confiance est signé entre le client et Interface.

Si nécessaire, une vérification des produits peut se faire par le service technique Interface avant envoi aux associations.

Une proposition ReEntry est faite par Interface au client confirmant le nombre de m² à récupérer, les contraintes de la zone d'enlèvement, le type de produit, le coût de reprise etc...

Un bordereau de reprise est rempli par Interface pour le client final attestant du nombre de m² repris et renvoyés dans les associations.

Un certificat attestant cela est remis au client final.

Coûts
Le coût équivaut à un coût de transport régional du lieu d'enlèvement à la Ressourcerie® présente localement. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.

Associations

1/ ECOREV, 44400 Rezé
2/ RESSOURCERIE MODE D'EMPLOI, 35 Bain de Bretagne,
3/ RESSOURCERIE TRI TOUT SOLIDAIRE 5000 Saint Lo
4/ RESSOURCERIE APPROCHE 94210 La Varenne Saint-Hilaire
5/ APTIMA 78200 Mantes la Jolie
6 / 2MAINS, 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS
7/ RESSOURCERIE LES ASTELLES, 80000 Amiens
8/ RECYCLERIE DE L'AGGLOMERATION DU COMPIEGNOIS 60 200 COMPIEGNE
9/ RESSOURCERIE AIR, 62450 BAPAUME
10/ RESSOURCERIE BELLE OCCAS' 08000 Charleville Mézières
11/ RESSOURCERIE TRI, 25440 Quingey
12/ MAXIMUM 87160 MAIHLAC SUR BENAIZE
13 / RESSOURCERIE '' RECUP'R '' 33800, Bordeaux, France
14/ ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER CENON,33 150 CENON
15/ RESSOURCERIE CHRYSALIDE 42000 Saint-Etienne
16/ RESSOURCERIE "OZANAM« 38410 Vaulnaveys-le-bas, France
17/ ETAIS, – 69610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE
18/ RESSOURCERIE "LA PETITE OURSE » 05000 GAP
19/ RESSOURCERIE "LE RECYCLODROME" 13001 Marseille
20/ TRILOGIK13002 MARSEILLE
21/ IMPULSE TOIT 13015 MARSEILLE
22/ RESSOURCERIE "DECLIC 13 » 13800 Istres
23 / RESSOURCERIE "LA FABRIQUE »32000 Auch
24/ RESSOURCERIE "LA GLANERIE 31200 Toulouse
25/ CONVERGENCES 34, 34000 MONTPELLIER
26/ LA RECYCLERIE D'ANDUZE 30140 ANDUZE
27/ RESSOURCERIE AEPI 66000 Perpignan
28/ RESSOURCERIE "ERCA INITIATIVES 34070 Montpellier, France

AIR : Artois Insertion Ressourcerie
ALCG : Action de Lutte Contre le Gaspillage
TRI : Traitement Ressourcerie Insertion

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce partenariat ou sur notre programme de récupération des dalles textiles en fin de vie :

Interface, 28-32, rue de l'Amiral Mouchez, 75014 PARIS.
Tel : 01 58 10 20 20 – Fax : 01 58 10 20 21
Email : Reentry.fr@interface.com
www.interface.com

Réseau des Ressourceries, 4 rue Delesalle - 59 110 LA MADELEINE
Tel. 03.20.07.01.16 - Fax. 03.20.07.54.87
Email : contact@ressourcerie.fr
www.ressourcerie.fr

ReEntry® 2.0 – le véritable recyclage

Notre processus de recyclage ReEntry® 2.0, basé dans notre usine de Scherpenzeel, aux Pays-Bas, est une véritable révolution pour l'industrie de la moquette. Il rend possible un recyclage des dalles textiles, pour nos propres dalles comme pour celles des autres fabricants.

Ce processus repose sur une technologie avancée permettant de séparer les fibres polyamide de la sous-couche, diminuant ainsi la part de valorisation énergétique. La grande pureté de chaque type de matière première après cette séparation permet de recycler les fibres en fibres, et la sous-couche en sous-couche. Cette pureté est particulièrement importante pour le recyclage des fibres polyamide, car ces dernières sont les éléments de la moquette dont la teneur en carbone est la plus élevée. De plus, nous pouvons directement intégrer la sous-couche récupérée à notre processus de fabrication.

ReEntry® 2.0 permet de recycler le type de dalles textiles le plus largement utilisé aujourd'hui sur le marché européen. Sa capacité de recyclage actuelle est déjà considérable, avec 600 000 mètres carrés de moquette par an, et pourra même être accrue à l'avenir. Il représente la nouvelle génération du recyclage, et fait réaliser à Interface un grand pas vers la fabrication en « boucle fermée », en Europe, avec le but ultime du « zéro matière première vierge ».

ReEntry® 2.0 – présentation du processus

Nous soulevons les dalles textiles sur des palettes pour les déposer sur un tapis roulant (1), qui les fait passer par un détecteur de métaux (2) avant que les principaux composants, fibres et sous-couches, soient séparées (3-5).

Nous utilisons la sous-couche récupérée sur place pour fabriquer une nouvelle sous-couche (6), et nous expédions les fibres séparées (7) à nos partenaires qui les transforment en granules (8) et les filent pour produire du polyamide recyclé à partir de déchets de consommation, qui servira à fabriquer de nouvelles dalles de moquette (9).

Valorisation Energétique

Pour les moquettes grande largeur et les dalles textiles usagées impropres au recyclage via notre processus ReEntry® 2.0, nous proposons un service de valorisation énergétique. La moquette a une capacité calorifique relativement élevée, et son incinération peut produire de l'énergie sur un site contrôlé transformant les déchets en énergie. Elle peut également être utilisée comme combustible et comme matière première dans l'industrie du ciment. Nous travaillons en partenariat avec l'une des plus grandes entreprises de gestion des déchets, et veillons, ensemble, à ce que les déchets soient traités de la façon la plus responsable possible, et avec les méthodes les plus efficaces qui soient.

Economiser les matériaux précieux

La manière de traiter les moquettes usagées peut faire une grande différence en termes d'émissions de CO_2, de consommation d'energie et de récupération d'éléments précieux.

Nous avons étroitement travaillé avec notre fournisseur de fibres depuis plusieurs années, afin d'augmetner le taux d'éléments recyclés contenus dans nos nouveaux produits. Avec notre nouveau process européen ReEntry 2.0 - et un process équivalent aux Etats-Unis - nous contribuons directement à augmenter le taux d'éléments recyclés post-consommation dans nos nouveaux produits. Cela montre que nous ne cessons de diminuer notre dépendance en matériaux vierges pour les nouvelles moquettes.

Des partenariats pour un service complet

Le recyclage peut être aussi complexe que la logistique inversée (réacheminement des déchets). Afin que les déchets de moquette soient traités sans encombre et de façon responsable, nous avons mis en place un partenariat avec SITA, qui est une grande entreprise européenne de gestion des déchets. SITA offre l'avantage d'une grande expérience dans les domaines du recyclage et de la logistique inversée.

La dépose est également un facteur à maîtriser. Nous collaborons étroitement avec les entreprises spécialisées dans le revêtement de sol afin de rendre la dépose des moquettes aussi simple que possible, et de faire en sorte que les utilisateurs n'aient pas à interrompre leurs activités le temps de la dépose. Nous les encourageons à utiliser notre système d'installation sans colle TacTiles™ pour les nouvelles installations, afin de rendre le recyclage ultérieur encore plus simple. En effet, quel serait l'intérêt d'une moquette recyclable collée au sol ?

20

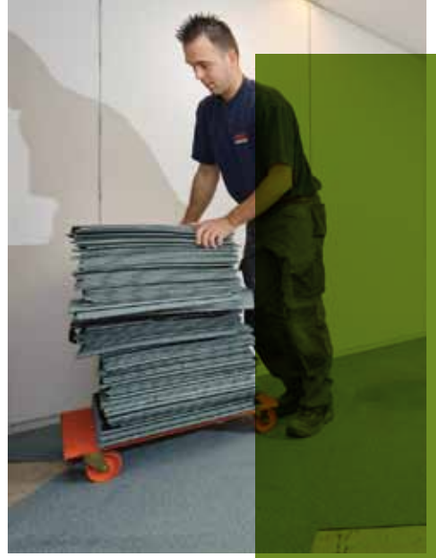

Nous assumons la responsabilité de nos moquettes usagées

Avec nos partenaires de confiance, nous nous efforçons de rendre le processus de remplacement de la moquette aussi facile et simple que possible, et nous proposons les alternatives les plus écologiques. Nos coordinateurs ReEntry® évaluent la situation et déterminent la meilleure option pour votre moquette usagée, puis mettent en place un processus adapté à vos besoins et à votre planning.
Pour en savoir plus sur les options ReEntry® adaptées à votre moquette usagée, contactez-nous par e-mail à adresse suivante :
Reentry.fr@interface.com

Une fois le projet achevé, vous recevrez un certificat expliquant la façon dont nous avons traité votre moquette usagée.

ReEntry®

Interface would like to thank

Your used carpet has been processed for:

Certificate Number:
Issued:
Order Number(s):
Period covered:

Interface

22

Conditions

ReEntry® 2.0:

Seules les dalles textiles dotées d'une sous-couche à base de bitume modifié sont adaptées au recyclage ReEntry 2.0.

Les dalles doivent soigneusement être empilées sur une palette, côté textile vers le haut, sur une hauteur comprise entre 1.1 et 1.5 mètres, le tout filmé. Des couleurs différentes peuvent être mélangées tant que le type de moquette reste identique.

Les chutes de dalles doivent être mises dans de grands sacs ne contenant aucun autre déchet. Les sacs sont disponibles sur demande et compris dans le service.

Aucun résidu ni morceau de sous-revêtement lourd ne doit rester collé à la sous-couche des dalles.

Nous ne pouvons pas accepter les palettes sur lesquelles les dalles ne sont pas toutes empilées côté textile vers le haut.

Nous ne pouvons pas non plus accepter les palettes contenant les déchets d'autres matériaux.

Récupération d'énergie :

Nous acceptons la moquette grande largeur et les dalles de moquette ne contenant pas de PVC.

Les petits résidus de colle, ciment ou béton ne sont pas gênants, mais tous les matériaux doivent être exempts de métaux lourds et de produits chimiques dangereux.

Les dalles peuvent être livrées sur des palettes en bois, empilées sur une hauteur comprise entre 1,1 et 1,5 mètres, et emballées dans du plastique.

Elles peuvent également être fournies dans un gros conteneur, disponible pendant une durée définie. Le conteneur doit exclusivement contenir des moquettes grande largeur et des dalles de moquette.

Conditions

ReUse:

Les dalles usagées doivent être en bonnes conditions. Seules les dalles entières sont acceptables.

Les dalles doivent soigneusement être empilées sur une palette, côté textile vers le haut, sur une hauteur comprise entre 1.1 et 1.5 mètres, le tout filmé.

Tous les types de sous-couches sont acceptables si elles sont en bonnes conditions et sans résidus collés.

Des dalles usagées en mauvaises conditions (endommagées ou tachées) ne sont pas acceptables.

Les dalles coupées ou les palettes en désordre qui contiennent d'autres déchets ne sont pas acceptables.

Les dalles avec des résidus de colle sur la cous-couche ne sont pas acceptables.

Interface, 28-32, rue de l'Amiral Mouchez,
75014 PARIS.
Tel : 01 58 10 20 20 – Fax : 01 58 10 20 21
Email : Reentry.fr@interface.com
www.interface.com

This brochure is manufactured in the United Kingdom

Mission Zero:
our promise to eliminate any negative impact our company may have on the environment by the year 2020.

EMEA221 July 2011